

La nature en vitrine

Caroline Marois

Numéro 117, été 2008

Les parcs nationaux du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17366ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Marois, C. (2008). La nature en vitrine. *Continuité*, (117), 5-5.

Le magazine **Continuité** est un trimestriel publié par les Éditions Continuité inc. Fondé en 1982 par le Conseil des monuments et sites du Québec, **Continuité** bénéficie de l'appui du CMSQ, du Conseil des arts et des lettres du Québec, du Service de la culture de la Ville de Québec et de la Fondation québécoise du patrimoine. **Continuité** reçoit une aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour ses dépenses d'envoi postal. **Continuité** est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) et il est répertorié dans *Point de Repère*, *l'Index des périodiques canadiens* et *Hiscabeq*.

Abonnement (4 numéros par année)

31,06 \$ / 1 an • 55,22 \$ / 2 ans

Conseil d'administration : France Gagnon Pratte (présidente), Jean Bélisle (vice-président), Claude Dubé, Louise Mercier et Jocelyne Bisaillon

Comité de rédaction : Réal D'Amours, Marie-Josée Deschênes, Claude Dubé, France Gagnon Pratte, Patrice Groulx, Denys Marchand, Caroline Marois, Tania Martin, Louise Mercier et François Varin

Rédactrice en chef : Caroline Marois

Adjoint à la rédaction : Réal D'Amours

Réviseurs : Sophie Marcotte et Annie Paré

Collaboratrice : Josiane Ouellet

Graphiste : Lydie Colaye

Promotion et publicité : Renée Girard

Service des abonnements : Lucienne Roy

Comptabilité : François Labbé

Numérisation : Langis Clavet

Impression : Imprimerie Provinciale inc.

Distribution postale : Les ateliers TAQ

Vente en kiosque : LMPI

Correspondance :

ÉDITIONS CONTINUITÉ INC.
82, Grande Allée Ouest, Québec
(Québec) Canada G1R 2G6
Téléphone : 418 647-4525
Télécopieur : 418 647-6483
Courriel : continuite@cmsq.qc.ca
www.magazinecontinuite.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0714-9476

Toute reproduction ou adaptation interdite sans l'autorisation de **Continuité**

Envoi de publication, enregistrement n° 09924, convention n° 0040010902

Port payé à Québec

Date de parution : juin 2008

Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres, chapeaux, sous-titres, intertitres, légendes et le choix des illustrations sont généralement de la rédaction. Le générique masculin est employé dans le seul souci d'alléger le texte.

Le magazine *Continuité* n'est pas responsable de la qualité des services offerts par les entreprises qui s'annoncent dans ses pages.

LA NATURE EN VITRINE

Plus de 30 ans après l'adoption de la Loi sur les parcs par le gouvernement du Québec, 22 territoires représentatifs des régions naturelles de la province ont été transformés en parcs nationaux afin d'être préservés. Mais que protège la loi dans un paysage ?

Lors de son colloque tenu en novembre dernier, Nature Québec invitait les principaux intervenants des parcs nationaux du Québec à dresser un bilan de la situation et à identifier des actions concrètes pour garantir l'avenir de ces aires protégées. Même si la fréquentation et le rayonnement des parcs nationaux sont excellents, leur équilibre demeure fragile. Dans les dernières années, des conflits d'usage majeurs ont souvent opposé les intérêts du gouvernement, des citoyens et des groupes environnementaux, soulevant des débats à propos des enjeux et des défis liés au développement durable des parcs nationaux. Pensons seulement aux cas des parcs du Mont-Orford, des Îles-de-Boucherville, du Mont-Tremblant et des Monts-Valin. Que doit-on retenir de ce qui s'est passé ? L'intégrité de ces espaces est-elle toujours menacée ? Quel type de développement serait compatible avec les intérêts et les préoccupations de chacun des acteurs ?

La création des parcs nationaux a certes permis de protéger des paysages naturels exceptionnels, mais elle a eu comme effet insidieux de faire disparaître les traces humaines de ces territoires, maintenant désertés. D'autres avenues pourraient certainement assurer une cohabitation plus harmonieuse entre le parc national et le milieu habité, contribuant à contrer l'exode régional. La protection du paysage ne devrait-elle pas inclure la protection du patrimoine bâti et de la vie qui anime cette nature ?

Caroline Marois